

## Communiqué des parquets de Luxembourg et de Diekirch en relation avec le contrôle des différentes épiceries orientales du pays

(27.06.2023)

En date du 26 juin 2023, l'Administration des douanes et accises et l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire ont procédé à un contrôle concerté et simultané des différentes épiceries orientales sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour vérifier notamment la conformité de ces dernières à la législation en matière de sécurité alimentaire.

Dans le cadre de ce contrôle, diverses violations de la législation applicable ont été constatées notamment en matière de traçabilité, d'étiquetage et de la date de péremption des produits.

En total, environ 1.600 kg de viandes et produits laitiers ont été saisis sur cinq sites à travers le pays.

Procès-verbal a été dressé à l'encontre des entités qui n'étaient pas en règle et les parquets de Luxembourg et de Diekirch y réservent les suites qui s'imposent.